

L'habitat permanent en camping : une autre façon de vivre

Marie-Claire
Warnier, Parc
Résidentiel du
Lac de
Bambois, 5640
Mettet ;
tél. 071-
71.46.66

Le gouvernement wallon a préparé un plan concernant l'habitat permanent en camping ayant pour objectif de ne plus permettre d'habiter en zone résidentielle. Il estime que ce type d'habitat est insalubre et ne convient pas à pouvoir vivre dans de bonnes conditions. Cela s'applique pour les campings, parcs résidentiels et autres formes de lieux dits de vacances.

En Wallonie plus de dix mille personnes habitent dans ces zones, elles y ont trouvé un logement conforme à leurs possibilités financières, dont elles peuvent souvent devenir propriétaires et qu'elles peuvent améliorer petit à petit. Ceux qui en sont locataires y ont des loyers beaucoup plus adaptés à leurs finances et beaucoup moins chers que dans le secteur immobilier.

Ces habitats s'ils ne sont pas très grands, sont très coquets et forts conviviaux. Ils sont la plupart du temps bien plus agréables à vivre que les logements sociaux. En effet, chacun a sa parcelle où il peut aménager son coin de verdure comme bon lui semble. Au printemps, nous y voyons fleurir tous nos parterres de fleurs et dès que le soleil montre le bout de son nez, une bonne odeur de barbecue embaume l'air et nos bambins prennent possession des aires de jeux.

Notre solidarité est bien plus grande que dans les autres quartiers, et chez nous aider son voisin est chose courante.

Bien sûr notre vie a quelques désagréments, sinon ce serait un petit oasis parfait. Nos infrastructures étant privées, elles dépendent souvent d'un seul propriétaire, ou sont gérées par un comité de gestion. Ceux-ci sont souvent dépassés par les charges financières et les problèmes liés aux mauvaises gestions antérieures ou au non-paiement des factures par les utilisateurs. Par conséquent, la plupart de nos routes, tuyaux d'eau, égouttages, électricité sont souvent en mauvais état.

Bien évidemment ce sont les communes qui ont financièrement été les grandes gagnantes car elles ne sont pas intervenues dans les frais d'infrastructures de leurs habitants et n'ont pas dû mettre de logements sociaux à leurs disposition. Le nombre de logements ayant beaucoup augmenté dans ces zones, les interventions de l'Etat sont devenues vitales pour pouvoir continuer à vivre décemment.

Notre droit au choix du logement est inscrit dans la Constitution belge et dans la Convention des droits de l'homme.

A ce jour le gouvernement wallon s'est engagé à ne pas mettre les gens hors de chez eux mais à limiter les inscriptions de domicile pour les nouvelles demandes. Ce plan prévoit des faibles indemnités financières pour ceux qui quitteraient les campings, mais aucune promesse de relogement ; il n'y a en effet plus de logement social disponible en région francophone (40.000 demandes sont déjà en attente) et les prix dans le privé sont trop chers.

Une importante mobilisation s'est mise en place afin de permettre à chacun de pouvoir garder son habitat.

A ce jour nous constatons une grave régression sociale puisque l'on ne respecte plus le droit au logement alors que la pauvreté s'accroît et que souvent les campings sont les derniers remparts avant la rue.

Dossier logement

